

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 Février 2011

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 15

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Annick VARGOZ, Nicole ODDON, Claire COLLIGNON, Messieurs LAGIER Claude, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absents : Monsieur Bernard MUNARI procuration donnée à Monsieur Alain D'HEILLY, Monsieur Louis FLAVIEN procuration donnée à Monsieur Bernard DETRAU.

Secrétaire de séance : Madame Régine GONSOLIN.

Ordre du jour :

- ⊖ Appartement Mairie Logement B.
- ⊖ Extension réseau ERDF.
- ⊖ Motion ONE
- ⊖ Participation cantine Aspres sur Buëch : signature convention.
- ⊖ Entretien des limites : Devis ONF.
- ⊖ Personnel Communal :
 - Vacance du poste d'agent d'entretien.
 - Affectation d'une LAT à l'agent territorial de 2^{ème} classe.
- ⊖ Création du site internet de la Commune.
- ⊖ T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement).
- ⊖ Questions diverses.

- ⊖ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Décembre 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- ⊖ Appartement Mairie Logement B

Le Maire expose avoir, à ce jour, deux candidatures pour le logement vacant au dessus de la Mairie, il s'agit :

- ✓ COUTON Marion/DOUILLET Henri
- ✓ HAMOT Mickael.

Le Maire propose de recevoir les deux locataires prétendant, de pouvoir prendre la décision d'affectation du logement et d'être autorisé à signer le contrat de location avec la personne retenue.

VOTE : Unanimité.

⇒ **Extension réseau ERDF**

Le Maire expose que Monsieur PLAZI Bernard a déposé un certificat d'urbanisme pour une division de terrain en quatre lots. Le raccordement en eau potable est au droit des terrains par contre, en ce qui concerne l'extension électrique elle a une longueur de 150 mètres pour un coût de la collectivité de 3 173, 74 €.

Les quatre lots se situent dans une zone ouverte à l'urbanisation. L'extension excède 100 mètres et prévoit l'alimentation de plusieurs constructions. En l'absence de taxes et de protocole, la collectivité doit supporter cette extension sinon les terrains ouverts à l'urbanisation ne seront jamais alimentés.

Le Maire propose, comme le prévoit la Loi SRU de prendre, à la charge de la Commune ladite extension et d'être autorisé à effectuer les démarches nécessaires auprès d'ERDF.

VOTE : Unanimité

⇒ **Motion ONF**

Le Maire expose être en possession d'une motion, remise par Monsieur Jacky TAXIL, demandant la non suppression et la non délocalisation des agents ONF travaillant actuellement à LARAGNE et, devant, à cours terme exercer à GAP. La proximité de LARAGNE pour la surveillance et l'entretien de nos massifs sud Buëch est un facteur essentiel d'une bonne gestion forestière.

Le Maire donne lecture de la motion.

Le Maire propose de voter pour le maintien des services de l'ONF à LARAGNE et être autorisé à signer la motion.

VOTE : Unanimité

⇒ **Participation cantine Aspres sur Buëch : signature convention**

Le Maire donne lecture de la Convention avec la Mairie de Aspres sur Buëch fixant le taux de participation des repas servis à la cantine, pour les Communes extérieures à 2,55 € le repas.

Le Maire propose la participation de la Commune à hauteur de 2,55 € par repas comme stipulé dans la Convention et d'être autorisé à signer ladite Convention avec la Mairie de Aspres sur Buëch.

Le Conseil Municipal, comme il y a garde partagé, souhaite que les frais soient répartis entre notre Commune et la Commune de LA FAURIE. Le Maire se renseigne dans ce sens.

⇒ **Entretien des limites : Devis ONF**

Le Maire expose que Monsieur Jacky TAXIL a présenté à la Commune un devis pour l'entretien des limites sur le bois Communal d'Arambre. Ce devis s'élève à 700.00 € pour un entretien de 500 mètres.

Le Maire propose de ne pas donner suite à la demande formulée par l'ONF considérant que les limites d'Arambre ne demandent pas d'entretien en 2011.

VOTE : Unanimité.

⇒ **Personnel Communal :**

- **Vacance du poste d'agent d'entretien**

Le Maire expose que Monsieur Franck LEROY a cessé toute activité au sein de la commune le 15 Février 2011. Un entretien d'évaluation a eu lieu le mardi 15 Février 2011 à 09 H 30 en Marie et a libéré Monsieur Franck LEROY de toute obligation.

Mi-janvier 2011, par l'intermédiaire de Pôle Emploi, nous avons fait appel à candidatures pour des contrats aidés (CAE ou CUI). A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande par cet organisme. Je précise qu'il n'y a plus à ce jour de contrat aidé au niveau de Pôle Emploi.

Actuellement nous avons reçu en Mairie 4 demandes. Ces demandes ne rentrent pas dans le cadre de contrats aidés.

Madame Véronique PEYRON du Conseil Général des Hautes-Alpes, personne qui s'est occupée de Monsieur Franck LEROY, a dit qu'il y avait des possibilités par l'intermédiaire du Conseil Général des Hautes-Alpes et doit-nous proposer des candidats.

Si nous n'arrivons pas à avoir de contrat aidé avant mi-mars 2011, je proposerai au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance le recrutement d'un agent d'entretien à temps non complet de 15 heures/semaine, ce qui ferait un coût pour la collectivité d'environ 10 000. 00 € annuel chargé.

VOTE : Unanimité.

- Affectation d'une IAT à l'agent territorial de 2^{ème} classe

Le Maire expose que notre secrétaire de Mairie, Madame Rollande BERMOND, progresse dans la fonction publique à un avancement minima.

En égard au travail fourni et à sa disponibilité, je propose d'attribuer à Madame Rollande BERMOND une I.A.T. (Indemnité Administrative et Technique) au prorata des heures effectuées sur notre collectivité.

Actuellement le barème pour un agent administratif de 2^{ème} classe et de 449, 29 € auquel j'ajouterai un coefficient multiplicateur de 2.

Soit : ~~449,29€ X 18H00~~ = 462,13€/an soit 38,51€/mois

35H00

Le Maire propose d'intégrer une I.A.T. à Madame Rollande BERMOND de 462, 13 € par an, d'accomplir les démarches avec le Centre de gestion et de rédiger un Arrêté dans ce sens.

VOTE : Unanimité.

⇒ **Création du site Internet de la Commune.**

Le Maire expose que, suite à la délibération en faveur de la création d'un Site Internet sur la Commune, contact a été pris avec Monsieur Olivier DALMON.

Nous avons fixé un planning de réalisation de participation des habitants de la Commune, qui est affiché en Mairie et au « Trieur » .

Si nous voulons que ce Site soit alimenté, il faut que chacun d'entre nous apporte sa pierre à la construction pour qu'ensuite quelques personnes autorisées puissent effectuer les mises à jour:

⇒ **T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement)**

Le Maire explique en quoi consiste la T.L.E., les textes régissant cette taxe, les différentes catégories entrant dans cette taxe, le pourcentage retenu (entre 0% et 5%).

Le Conseil Municipal demande un temps de réflexion avant de s'engager dans cette démarche.

⇒ **Questions diverses**

- Les armoiries de la Commune.
- L'enfouissement de la ligne HTA.
- Point sur la réhabilitation de l'immeuble « Marcel PLAZI » .

Le Maire clôture la séance à 20 H 00.

Le Maire

Alain D'HEILLY